



**GRATTEZ ET SUIVEZ-NOUS !!**

**Pour avoir les infos sur les augment'**

Un seul mail à [essentiel-soprasteria+subscribe@googlegroups.com](mailto:essentiel-soprasteria+subscribe@googlegroups.com)

### ● REMBOURSEMENT DES IK : JE CHANGE LES RÈGLES ET JE REJOUÉ !

Chez SSG, SBS, HR et I2S, les salariés ont reçu dans leur boîte aux lettres en plein congés de Noël, un mail de la direction les avertissant des modifications des remboursements de frais, dont ceux des indemnités kilométriques pour les déplacements professionnels.

Cette décision a été prise sans concertation et sans délai par la direction, alors que la précédente règle datait de plusieurs années !

La Cfdt a donc rappelé à la direction ses obligations, notant que celle-ci ne respectait pas la loi en n'accordant aucun délai, et même pas le 1 mois légal et minimum dans ce genre de modification de remboursement de frais.

Nous vous rappelons également que l'article 50 de la convention collective des Bureaux d'Études dont nous dépendons (exceptée CIMPA) précise bien : « Les déplacements hors du lieu de travail habituel nécessités par le service ne doivent pas être pour le salarié l'occasion d'une charge supplémentaire ». La direction ne peut se soustraire à cette obligation. Par exemple, si vous ne prenez pas votre voiture pour aller à votre agence de rattachement, la direction se doit de rembourser TOUS les kilomètres fait pour aller chez le client, sans rien soustraire. Vous pouvez également demander une voiture de location ou un taxi...

► un seul clic pour accéder à la suite de notre article ▼

### DERNIÈRE MINUTE !

La direction a annoncé que, pour les salariés déjà sur la mission au 1er janvier 2021, la mise en place de ces nouvelles modalités de remboursement étaient repoussées à la fin de leur mission ou au plus tard à fin mars 2021 !

Que le plus avantageux serait pris et ce afin de laisser le temps aux salariés de se retourner !

La Cfdt a demandé à la direction de profiter de ce délai pour revoir la règle et en trouver une plus cohérente avec la situation des salariés.

Continuez à nous remonter vos expériences afin que nous puissions agir pour arriver à une règle plus juste pour tous ! ▼

### ● EMPLOIS EN FRANCE : DIMINUTION DES EFFECTIFS

En 2019, l'effectif est resté stable chez SSG.

En 2020, les élus constatent une diminution des effectifs SSG en France : 13412 salariés fin 2019 vs 12765 salariés fin 2020 (- 647 postes) soit -5%.

Alors que les effectifs SSG France ont toujours été en croissance depuis la création de Sopra !

Le modèle est donc modifié ou en danger, sans que la direction ne nous donne aucune information !

L'annonce de la direction : « il faut jouer sur 3 tableaux : off-shore, sous-traitance et recrutement », ce qui ne nous rassure pas ! Quelle politique pour l'emploi en France ?

La direction nous indique que le recrutement a repris en France mais nous n'avons aucun chiffre ni aucun objectif. Sachant que cela se fait au cas par cas selon les BU et les géographies.

La Cfdt demande des objectifs de recrutements chiffrés, même si ceux-ci peuvent être actualisés. Le CSE devrait avoir la même information que les équipes de recrutement a minima !

Le DG France est ok sur le principe, reste à voir quand vos élus Cfdt auront quelque chose... ▼

### ● NE PASSEZ PAS À CÔTÉ DE NOTRE COMMUNICATION SYNDICALE DE FÉVRIER !



**ABONNEZ-VOUS À NOTRE L'ESSENTIEL** pour recevoir les communications Cfdt

en envoyant un mail vide à [essentiel-soprasteria+subscribe@googlegroups.com](mailto:essentiel-soprasteria+subscribe@googlegroups.com)

Pour plus d'informations : <http://cfdtsoprasteria.blogspot.fr/>

Pour nous contacter : [dscfdtsoprasteria@gmail.com](mailto:dscfdtsoprasteria@gmail.com)

Vos élus Cfdt sont présents dans toutes les instances et restent joignables par téléphone, Teams ou messagerie.

► Vous êtes déjà **1126** à nous suivre !  
Suivez-nous sur [LinkedIn](#)